



Convocation

Assemblée générale ordinaire Coutances Judo



Chers Adhérents,

Le bureau et sa présidente ont l'honneur de vous convier à l'assemblée générale ordinaire concernant la saison 2018/2019 qui se déroulera le :

Mercredi 11 mars 2020,

à partir de 17h30

au Foyer des Jeunes Travailleurs, [162, Rue Régis Messac, 50200 Coutances](#)

17h30 : Assemblée générale Ordinaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral présenté par la présidente pour la saison 2018/2019
- Élection des nouveaux membres du bureau (les candidats sont les bienvenues pour étoffer le bureau)
- Rapport financier présenté par la trésorière pour la saison 2018/2019
- Vote des modifications tarifaires
- Rapport Sportif présenté par le directeur sportif pour la saison 2018/2019
- Récompenses aux Judokas (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et nouvelles ceintures noires)
- Questions diverses.

Conformément à nos statuts, le quorum de 25 % des adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'assemblée délibère valablement. Pour rappel, les résolutions proposées ayant un caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à ces assemblées générales, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, muni d'un pouvoir régulier (cf pièce jointe).

A l'issue de la réunion, nous vous inviterons à partager le verre de l'amitié.

Recevez, chers adhérents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le bureau
La Présidente, Véronique COSNEFROY

Rappel article 9 des statuts : « L'AG se compose de tous les membres actifs de l'association, âgés de 16 ans au moins le jour de l'assemblée et à jour de leurs cotisations.

Les représentants légaux des licenciés âgés de moins de 16 ans ont procuration pour voter dans la limite d'une seule voix pour l'ensemble des moins de 16 ans dans leur foyer.(...)

En cas d'empêchement, un membre peut déléguer par écrit son droit de vote à un autre membre de l'assemblée ; chaque membre présent à l'assemblée ne peut porter que **2 procurations, au maximum.** (...)

Les membres désireux de voir porter des questions à l'ordre du jour de l'AG doivent adresser par écrit leurs propositions au sièges sociales de l'association au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 11 Mars 2020 à 17 h 30

(FJT de Coutances)

Madame/Monsieur.....

Parent de l'enfant.....

Assistera :

N'assistera pas :

N'assistera pas et sera représenté par :

(Si vous vous faites représenter, merci de remplir le pouvoir ci-dessous)

POUVOIR

Je soussigné(e)....., parent de l'enfant....., membre de l'association Coutances Judo, à jour de cotisation, donne pouvoir à M..... pour me représenter et voter à l'Assemblée Générale du mercredi 11 mars 2020. Il pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »



Merci de bien vouloir retourner, le présent document complété soit par mail president@coutancesjudo.com soit dans la boîte aux lettres du Dojo (pendant les heures de cours).